

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2020\_043**

**Suppression du poste de rédacteur territorial**

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Patrick CONTASTIN, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Didier CADAUX par Christine BEDEL, Pascal RIVIER par Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON par Gilbert FAUCHER

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 17 septembre 2020

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs : 3
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DE\_2019\_043BIS du 16 juillet 2019 relative à la création d'un poste de rédacteur principal ;

Considérant la dernière version du tableau des emplois du SMBV Tarn-amont adoptée par délibération DE\_2020\_035 le 9 septembre 2020 ;

Considérant que Madame Cécile Veschambre, jusqu'à présent nommée sur cet emploi et en détachement du SMBVTAM depuis le 1er septembre 2019 à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP), a été intégrée aux effectifs de la DDCSPP le 1er septembre 2020 ;

Considérant l'inutilité de l'emploi de rédacteur territorial au SMBVTAM ;

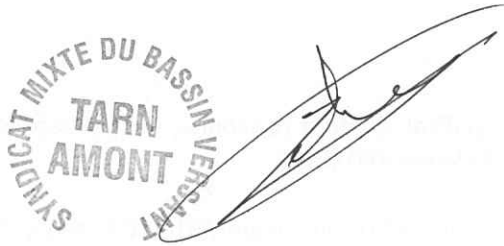
Considérant l'avis du comité technique de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Décide de supprimer l'emploi de rédacteur territorial à compter du 1er octobre 2020 ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 29/09/2020  
et publié ou notifié  
le 30/09/2020

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 29/09/2020  
048-200080547-20200925-DE\_2020\_043-DE